

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation pour une stratégie de Recherches Participatives conduites au CNRS

Préambule

Parce que la science fait encore rêver et que la compréhension de son mode d'analyse sur les enjeux sociaux contribue à orienter la décision publique, aux côtés des scientifiques la société civile s'engage chaque jour davantage afin de faire progresser la connaissance. Cette réalité tient à plusieurs facteurs dont l'augmentation du niveau de culture générale et le développement massif d'Internet qui transforment les rapports à la connaissance.

La crise sanitaire nous rappelle que la qualité et la vitalité des interactions recherche-sciences-société sont au cœur du pacte républicain et que des innovations en termes de politiques publiques y sont attendues. À cette fin, la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation annonçait fin avril, un plan « sciences, avec, pour et par la société ». Cette décision gouvernementale témoigne d'un changement de perspective en distinguant fortement désormais les recherches participatives entendues comme un effort de recherche dans lequel s'investissent chercheurs et citoyens, relevant d'enjeux de recherche, de la politique de médiation top-down opérée par les CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle).

Les acteurs de la société civile qui s'associent aujourd'hui pour composer le Tiers Secteur de la Recherche* recueillent des observations, mènent des expérimentations, réalisent études et rapports, produisent des savoirs, en d'autres mots élaborent des champs de compétences fondées sur la connaissance directe qu'ils ont de la réalité, et sur des savoirs validés par la pratique et l'empirie. Ces expériences et ces connaissances, qui ne sont pas uniquement des savoirs vernaculaires, constituent un patrimoine mobilisable dans le contexte de recherche-action de nature participative. Les sciences de la santé ont été les premières à reconnaître l'importance des savoirs du terrain dans le traitement de certaines épidémies, de la santé globale ou encore dans l'organisation des services de la santé, suivies par les sciences de l'environnement et de l'espace.

Les recherches participatives entre les partenaires de la société civile d'une part et les sciences académiques d'autre part ouvrent également un champ des possibles pour le public étudiant, qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle des docteurs** ou bien de la construction du sens en passant par une perspective de valorisation de leur place et de leur rôle à venir dans la société. Elles constituent en outre un puissant levier d'apprentissage ainsi qu'une expérience de professionnalisation pour des acteurs non scientifiques dont l'expertise ainsi obtenue reste durable, car validée par des scientifiques.

Pour autant, la conduite de recherches participatives nécessite de prendre des précautions solides afin d'éviter les risques suivants : recherches excluant toute participation académique ; non prise en compte des impératifs d'évaluation des travaux et de publication des résultats ; projets tendant à confondre action sociale et recherche scientifique rigoureuse ; actions orientées cherchant à justifier des a priori

politiques ou religieux ; utilisation d'académiques comme cautions plus que comme acteurs. Se surajoute à ces risques, celui du malentendu. Les citoyens engagés dans ces recherches peuvent, parfois à juste titre, penser qu'ils produisent de la science alors que bien souvent leur rôle se limite à la production de données. Ce malentendu peut entraîner des incompréhensions multiples, par exemple sur la temporalité des résultats ou les conclusions scientifiques de ces recherches. Les acteurs regroupés au sein d'ALLISS (ALLiance Sciences Société) comprennent ces risques et travaillent à les anticiper et à les minimiser. Pour éviter ces écueils, une conjonction de trois éléments – l'intermédiation des acteurs d'ALLISS, l'organisation et l'implication des acteurs académiques du CNRS ainsi que la mise en place de référentiels de bonnes pratiques - sera nécessaire.

Les Assises du Tiers Secteur de la Recherche qui ont eu lieu le 30 novembre 2020 ont mobilisé malgré le contexte sanitaire, l'ensemble des directeurs des EPST***, de la CPU et des Grandes Écoles ainsi que plus de 800 participants associatifs. Elles ont permis de reconnaître la polyvalence et la variété des acteurs des recherches participatives dont on peut avoir des connaissances multiples ainsi que des compréhensions diverses et divergentes de leur réalité sociale.

Il est donc urgent de structurer les conditions dans lesquelles elles peuvent devenir complémentaires les unes des autres et contribuer ainsi à la construction d'un horizon commun et partagé inscrit dans le temps long afin de répondre aux attentes de nos concitoyens.

** la notion de « Tiers Secteur de la Recherche », désigne le secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales), le secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels), les organisations à but lucratif de petite taille (autoentrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux).*

*** l'immense majorité des postes associatifs ouverts dans le secteur du TSR le sont au profit d'embauches de diplômés de moins de 30 ans.*

**** à l'exception d'Inria.*

Proposition d'actions au CNRS

Identifier des acteurs

- Contribuer à construire un pôle de référence et d'incubation entre acteurs académiques et Tiers Secteur de la Recherche en identifiant, recensant, et cartographiant aussi bien les thématiques (mots-clés) que les auteurs de projets déjà mis en œuvre au CNRS, dans d'autres EPST ainsi que leurs homologues du Tiers Secteur de la Recherche. Cette structure devra accueillir, accompagner, aiguiller, et qualifier les demandes et propositions de projets, à l'échelon national comme territorial.

Encadrer les pratiques

- Recenser les consignes et autres référentiels produits par des opérateurs et institutions de recherche à l'échelle nationale et internationale, les synthétiser en les adaptant à destination des agents du CNRS, anticipant ainsi d'éventuels problèmes juridiques ou éthiques auxquels des agents pourraient être confrontés.
- Rappeler que comme toute recherche, les recherches participatives doivent viser la création de connaissances originales, dont les résultats doivent être évalués, publiés dans un support pérenne à comité de lecture, ou par un ouvrage original, exposé à la critique par les pairs.

Valoriser les résultats, les chercheurs, les partenaires

- Valoriser les actions de recherches participatives conduites au CNRS notamment par la reconnaissance formelle de cette activité via une inscription dans le CRAC et RIBAC pour les chercheurs, ainsi que dans les critères d'évaluation annuelle pour les IT. Promouvoir cette démarche auprès des Instituts, des CSI, et des Sections du CoNRS.
- Inscrire toute publication relevant des communs dans les banques de données ou sur HAL pour répondre au plan « données de la recherche » inscrit dans la feuille de route Sciences Ouvertes

du CNRS.

Structurer l'offre et l'accueil des équipes

- Adosser une « mission sciences participatives » conjointement à la DDOR et à la MITI dans la perspective d'appels à projets spécifiques portés par elles.
- Rendre possible l'hébergement du collectif de co-recherche dans les laboratoires qui le souhaitent. Les recherches participatives doivent pouvoir se dérouler dans des tiers lieux mais également dans les laboratoires.
- Envisager de nouer des partenariats cadres avec les sociétés professionnelles scientifiques hors recherche. En effet, parmi les acteurs de la société civile, les professions scientifiques hors recherche - enseignants, médecins, ingénieurs - constituent un terreau particulier moins engagé actuellement dans les recherches participatives, alors même que le potentiel de recherche, de formation, et de médiation associant ces acteurs semble important.

Transformer la médiation scientifique vers la médiation de la recherche

- Instruire une réflexion de fond sur l'évolution de la médiation des sciences vers la médiation de la recherche, en y incluant les actions intermédiaires entre médiation et recherches participatives comme le parrainage de tiers-lieux, les conseils, l'introduction à la recherche et la formation à la technologie par les « fablab » et l'innovation technologique élémentaire (« low tech »).

Favoriser les montages financiers croisés dans la durée

- Consacrer, dans tout projet de co-recherche en réponse aux appels à projets de l'ANR, au moins 1% du budget d'intervention de l'ANR au financement du volet « recherche participative ».
- Soutenir la mise en place et le développement des dispositifs de financement FONJEP Recherche* mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale dans le but de :
 - Consolider les compétences du monde associatif engagé dans des démarches raisonnées de transformation et d'innovation à fort impact social, sur la base de co-recherches à caractère scientifique ;
 - Faciliter l'employabilité des diplômés du supérieur dans le monde associatif (master, doctorats, post-doctorats) ;
 - Permettre aux établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur de sécuriser leur partenariat sur le temps long avec les acteurs associatifs, critère déterminant pour la stabilité et la qualité des co-recherches engagées.

**Ces financements émanent du budget de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, ils n'abonderont jamais directement les laboratoires. En revanche, ils financeront la part associative des projets de RP, SANS amputer les fonds des AAP auxquels les laboratoires auront répondu, il s'agit bien là de « recettes » complémentaires et distinctes pour servir un même projet.*

Texte adopté le 15 octobre 2021 par 17 votes POUR et 2 ABSTENTIONS

Dorothee BERTHOMIEU
Présidente du Conseil scientifique

Destinataires :

Monsieur Antoine Petit, président directeur général du CNRS
Monsieur Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS